



# Sommet mondial pour le développement durable

Johannesburg, (Afrique du Sud)  
26 août-4 septembre 2002  
Point 13 de l'ordre du jour

Distr. limitée  
2 septembre 2002  
Français  
Original: anglais



## Document politique

### Projet de déclaration politique présenté par le Président du Sommet

#### L'ENGAGEMENT DE JOHANNESBURG EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

##### De nos origines au futur

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, réunis à la faveur du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 4 septembre 2002, déclarons notre attachement à l'édification d'une société mondiale humaine et secourable en quête de la dignité humaine pour tous.
2. Nous réaffirmons notre volonté de parvenir au développement durable.
3. En notre qualité de représentants des peuples du monde, nous avons une responsabilité commune de faire progresser et de renforcer, aux niveaux local, national, régional et mondial, la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique, qui sont les trois piliers indissociables du développement durable.
4. Depuis le continent africain, berceau de l'humanité, nous affirmons notre responsabilité les uns envers les autres, envers la communauté de la vie dans son ensemble et envers les générations futures.
5. Réunis dans la grande ville africaine de Johannesburg, qui montre combien l'activité industrielle peut modifier l'environnement en quelques décennies, nous rappelons les énormes clivages économiques et sociaux que nous avons constatés.

6. Ces clivages nous renvoient l'image de notre existence à l'échelle mondiale. Si nous ne faisons rien, nous risquons de nous retrancher dans une forme d'apartheid planétaire. Si nous n'agissons pas de manière à modifier radicalement leur vie, les pauvres du monde risquent de perdre confiance dans les systèmes démocratiques auxquels nous sommes attachés et de ne voir dans leurs représentants que «des airains qui résonnent ou des cymbales qui retentissent».

7. Nous nous engageons à mettre en œuvre un programme mondial de développement durable donnant la priorité absolue à l'élimination des profonds clivages qui divisent la société humaine en riches et en pauvres.

**Des principes de Rio à l'Engagement de Johannesburg  
en faveur du développement durable**

8. Il y a 10 ans, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, nous sommes convenus que la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique étaient les trois piliers indissociables du développement durable. Pour parvenir à ce développement, nous avons adopté un programme mondial, Action 21.

9. Entre Rio et Johannesburg, les nations du monde se sont réunies dans le cadre de plusieurs grandes conférences sous les auspices des Nations Unies. Les résultats de ces conférences constituent d'importants apports au Sommet mondial pour le développement durable.

10. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous avons mis en place de nouveaux accords et de nouveaux protocoles afin de donner suite au programme Action 21.

11. Nous affirmons qu'aucun individu ni aucune nation ne doit se voir dénier la possibilité de bénéficier du développement.

12. Nous nous engageons aussi à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU et les accords internationaux connexes conclus lors des grandes conférences des Nations Unies qui ont eu lieu depuis 1992.

13. Nous notons la pertinence des défis énoncés dans la «Charte de la terre».

14. Nous nous engageons collectivement à faire face aux défis urgents du développement durable définis ici, à Johannesburg.

### **Les défis auxquels nous sommes confrontés**

15. La pauvreté, le sous-développement, la dégradation de l'environnement et les inégalités économiques et sociales à l'intérieur des pays et entre eux demeurent les défis les plus pressants de notre temps.
16. Nous estimons que l'élimination de la pauvreté, la modification des modes non durables de production et de consommation et la protection et la gestion du stock de ressources naturelles nécessaires à la vie et au développement économique et social sont des objectifs primordiaux du développement durable et en sont aussi les conditions préalables.
17. Le fossé toujours grandissant entre le monde développé et le monde en développement fait peser de lourdes menaces sur la prospérité, la sécurité et la stabilité dans le monde.
18. Nous partageons le sentiment que nous devons changer la manière dont nous nous gouvernons en tant qu'êtres humains sur cette planète.
19. Nous savons que les objectifs que nous nous sommes fixés lors du Sommet «Planète Terre» à Rio n'ont pas été atteints.
20. Nous constatons aussi avec une profonde préoccupation que le progrès sur la voie du développement durable a été plus lent que prévu.
21. Alors que nous faisons face collectivement aux défis du nouveau siècle, le Sommet mondial pour le développement durable nous donne l'occasion d'évaluer nos progrès et de recibler nos efforts sur la mise en œuvre.

### **L'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable**

22. L'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable résulte de processus distincts et de grande ampleur faits de négociations intergouvernementales, d'un dialogue multipartite et d'annonces de partenariat. Le Sommet mondial pour le développement durable a donné naissance à un engagement cohérent et intégré, l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable.
23. En adoptant l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable, nous réaffirmons notre volonté de défendre les Principes de Rio et d'appliquer pleinement les dispositions du programme Action 21, qui constituent tous un élément crucial de notre accord mondial.
24. Nous affirmons que la pleine réalisation du développement durable passe par la démocratie, l'état de droit, le respect des droits et des libertés de l'être humain et l'instauration de la paix et de la sécurité.

25. Dans l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable nous réaffirmons qu'en dépit de notre diversité, il nous est possible de mettre en place un partenariat constructif pour le changement.
26. Nous respectons la diversité culturelle et les différents systèmes de valeurs, ainsi que la promotion des intérêts des peuples autochtones.
27. Nous réaffirmons que les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle important dans la conservation de la diversité biologique et la préservation des systèmes de savoir autochtones, et qu'ils doivent participer à la mise en œuvre de l'Engagement de Johannesburg et en tirer profit.
28. Nous réaffirmons que le principe de la responsabilité commune mais différenciée conserve toute sa pertinence.
29. Nous sommes heureux que l'Engagement de Johannesburg soit axé sur ces exigences fondamentales que sont la dignité humaine, l'accès à de l'eau salubre et à des systèmes d'assainissement, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la biodiversité. Dans le même temps, nous reconnaissons l'importance cruciale de la technologie, de l'éducation et de la formation et de la création d'emplois.
30. Nous savons que la société mondiale dispose des moyens et des ressources nécessaires pour faire face aux défis du développement durable qui se posent à l'humanité tout entière.
31. Nous estimons que la création de capacités et le transfert de ressources et de technologies adéquates sont une nécessité pour mettre fin à la pauvreté et au sous-développement.
32. Nous nous engageons à œuvrer à la réalisation, selon un calendrier précis, des objectifs socioéconomiques et environnementaux dont nous sommes convenus.
33. À ce propos, et pour faciliter la réalisation de nos buts et objectifs de développement, nous décidons de nous employer sans tarder à atteindre l'objectif fixé au plan international pour l'aide publique au développement.
34. Nous reconnaissons l'importance décisive du rôle que joue l'investissement étranger direct en mettant des ressources à la disposition de la croissance et du progrès économiques des pays en développement.
35. Nous saluons et appuyons la formation d'alliances et de formations régionales plus puissantes, tel le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, tendant à promouvoir la coopération régionale, améliorer la coopération internationale et soutenir le développement durable.
36. Nous resterons particulièrement attentifs aux exigences du développement des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

37. Nous reconnaissons aussi que le fardeau de la dette, qui affaiblit les pays en développement dans leur ensemble, en particulier les moins avancés d'entre eux, ainsi que les pays à revenus moyens, est un obstacle majeur au développement durable.

38. Nous affirmons que la sécurité alimentaire de tous les êtres humains est un aspect fondamental de la lutte pour l'élimination de la pauvreté et la promotion de la dignité de l'homme. Nous sommes inquiets à ce titre de constater que l'on a fait trop peu pour créer les conditions de développement de régimes agricoles durables dans les pays pauvres.

39. Nous estimons qu'un système général d'échanges multilatéraux équitable, réglementé et prévisible est indispensable à la mise en œuvre de l'Engagement de Johannesburg.

40. Nous savons que l'eau est indispensable à la vie. Elle est la ressource essentielle de la santé de l'homme, de l'irrigation des cultures, de la production hydroélectrique et de la protection des écosystèmes. L'urbanisation rapide et les besoins des ruraux pauvres mettent donc l'approvisionnement en eau et l'assainissement au centre de l'objectif du développement durable.

41. Nous réaffirmons le principe de Rio selon lequel les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Nous sommes donc préoccupés de voir que la pauvreté, le sous-développement, l'insuffisance du logement, les rigueurs de l'environnement, le manque de médicaments et de vaccins disponibles à un prix abordable et la faiblesse des infrastructures médico-sanitaires continuent d'exposer des milliards d'êtres humains à des maladies qui pourraient être évitées, notamment les maladies contagieuses comme le sida, la tuberculose, le paludisme et plusieurs maladies infantiles.

42. Nous reconnaissons que certaines utilisations de l'énergie ont des conséquences écologiques néfastes comme la désertification, l'acidification, la pollution atmosphérique et les changements climatiques. Nous nous engageons donc à mettre en œuvre tous les accords internationaux qui existent dans ce domaine et à poursuivre la recherche d'un engagement mondial à long terme face au problème des changements climatiques. Nous sommes sensibles à cet égard aux inquiétudes particulières des petits États insulaires.

43. Nous nous engageons à traiter le problème du déficit énergétique dont souffrent les pays en développement.

44. Nous sommes d'accord pour protéger et restaurer l'intégrité du système écologique de notre planète, en insistant sur la protection de la diversité biologique, et des mécanismes naturels qui commandent toute vie sur terre, et pour nous attaquer au phénomène de la désertification. Le ralentissement dans des proportions appréciables du rythme actuel de disparition de la biodiversité au niveau national et au niveau mondial est la première chose à faire pour la pérennité de tous les êtres.

45. Nous sommes résolus à réduire les répercussions économiques, sociales et environnementales des catastrophes naturelles en renforçant la coopération internationale, en mettant en œuvre des technologies bien conçues et en perfectionnant les systèmes d'alerte.

46. Le développement durable suppose une perspective à long terme et une participation large pour la formulation des politiques, et la prise et l'exécution des décisions à tous les niveaux. Nos gouvernements continueront d'œuvrer en faveur de partenariats stables avec le secteur privé, les organisations de travailleurs, la société civile et toutes les grandes formations, en faisant droit à l'indépendance et à l'importance du rôle de chacun de ces partenaires sociaux.

47. Nous nous félicitons d'apprendre l'apparition d'activités et d'accords de partenariat nouveaux de toute sorte faisant intervenir toutes les parties prenantes intéressées et s'inscrivant dans l'Engagement de Johannesburg.

48. Nous reconnaissons que le phénomène de la mondialisation s'accompagne de l'émergence de sociétés privées en tête du mouvement, qui ne peuvent se dispenser de favoriser l'évolution de communautés et de sociétés équitables et durables en même temps qu'elles poursuivent leurs activités légitimes.

49. Nous nous accordons à penser qu'il faut donc que le secteur privé fonctionne dans un encadrement réglementaire transparent et stable pour que se renforcent la responsabilité des sociétés et leur contribution sociale.

50. C'est pourquoi nous nous accordons aussi à penser que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies doit se pencher sur la question de la responsabilité des sociétés et de la contribution sociale du secteur privé.

51. Nous nous engageons à renforcer et améliorer la gouvernance au niveau local dans le sens de la réalisation effective d'Action 21, des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de l'Engagement de Johannesburg.

52. Nous reconnaissons la place centrale que tiennent les femmes dans la société humaine et le rôle décisif qui leur revient dans la promotion du développement durable. Nous affirmons que l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes doivent s'intégrer à toutes les activités que recouvrent Action 21, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et l'Engagement de Johannesburg.

53. Reconnaisant l'importance de l'édification de la solidarité humaine, nous en appelons au dialogue et à la coopération de tous les peuples et de toutes les civilisations du monde, sans distinction de race, de capacités, de religion, de langue, de culture ou de tradition.

54. Nous respectons la diversité des hommes, et tenons qu'il faut s'en réjouir.
55. Nous réaffirmons notre engagement contre le racisme, le sexisme et les autres formes de discrimination et d'intolérance.
56. Nous affirmons que le conflit armé et la guerre sont en eux-mêmes des ennemis du développement durable.
57. Nous nous accordons à lutter tous ensemble et chacun pour sa part contre le racisme, la criminalité organisée et la corruption.
58. Nous réaffirmons notre opposition à l'occupation étrangère, et déclarons que tous les peuples ont droit à leur souveraineté et à la maîtrise de leurs ressources naturelles.
59. Nous nous opposons à ce que l'on refuse du pain à un peuple qui en manque pour servir des desseins politiques.
60. Nous réaffirmons de nouveau les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire en ce qui concerne la gestion des sanctions économiques de l'Organisation des Nations Unies.

#### **Le multilatéralisme est l'avenir**

61. Pour atteindre nos objectifs de développement durable, nous devons disposer d'un appareil démocratique de gouvernance mondiale doté d'institutions internationales et multilatérales renforcées et comptables de leurs actes.
62. Nous réaffirmons notre attachement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à la promotion du multilatéralisme. Nous soutenons l'Organisation des Nations Unies dans sa fonction de chef de file, car elle est l'instance la plus universelle et la plus représentative du monde, la mieux placée pour favoriser le développement durable.
63. Nous nous engageons également à vérifier périodiquement que nous avançons dans la voie de nos objectifs et de nos intentions en matière de développement durable.
64. Nous soulignons la nécessité de suivre systématiquement la réalisation d'Action 21, des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable.

### **De l'intention à l'action**

65. Nous demandons à l'Assemblée générale des Nations Unies, instance multilatérale suprême, de mettre en place un mécanisme de suivi qui facilitera, évaluera et contrôlera la concrétisation des conclusions du Sommet mondial sur le développement durable, conformément à l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable.

66. Nous nous accordons à penser qu'il s'agit là d'une tâche collective qui doit faire intervenir tous les grands groupes qui ont participé au Sommet historique sur le développement durable.

67. Nous nous engageons à agir sur tous les fronts qu'il faudra pour sauver notre planète, favoriser le développement et réaliser la prospérité et la paix universelles.

68. Nous souscrivons sans réserve à l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable et nous déclarons résolus à donner suite à tous les éléments qu'il comporte.

69. Nous proclamons à la face du monde, depuis le continent africain, où naquit l'humanité, notre volonté résolue de réaliser l'espérance que représente pour nous tous le développement durable.

-----